



Angers, le 21 décembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE SUITE ELECTIONS DANS LES TRES PETITES ENTREPRISES

Avec un écart de 0,12 sur la première organisation, la CGT réalise 24,42 % des voix aux premières élections de représentativité dans les Très Petites Entreprises sur la région des Pays de la Loire. Elle arrive largement en tête au plan national avec 29,54 % (19,26 % pour la seconde et 15,25 % pour la troisième).

La CGT remercie les salarié-e-s qui ont bravé les difficultés pour participer aux élections TPE et qui nous ont apporté leur confiance en utilisant le bulletin de vote CGT. La CGT déplore que ce scrutin n'ait pas bénéficié d'une mobilisation sérieuse des pouvoirs publics et dont la forme et les modalités d'élection choisies, répondaient aux injonctions patronales pour rendre illisible ce scrutin.

Ce résultat donne encore plus de poids à notre refus de régression sociale portée par le patronat dans les négociations en cours sur la sécurisation de l'emploi.

La CGT s'est fortement mobilisée pour que ces élections existent afin que tous les salariés soit partie prenante de la démocratie de représentation par les organisations syndicales, nous donnant des responsabilités supplémentaires avec un syndicalisme CGT correspondant aussi aux salariés des TPE.

Ce résultat renforce la place de la CGT pour les négociations professionnelles et interprofessionnelles. Il donne du poids aux exigences portées par les salariés des TPE et renforce leur volonté d'obtenir à l'avenir de véritables lieux de négociations avec des élu-e-s pour les représenter.

Après plusieurs mois de campagne, la CGT Pays de la Loire va poursuivre ses efforts pour créer les conditions d'une véritable représentation des salarié-e-s TPE dans la négociation collective et dans notre syndicalisme. Elle invite les salarié-e-s à y prendre toute leur place en rejoignant la CGT.

La CGT demande que des enseignements de ce scrutin soient tirés, tant pour l'organisation des prochaines échéances électorales dans les TPE que pour des scrutins nationaux comme les élections prud'homales. Elle estime nécessaire que soient pris en compte à minima les enseignements suivants :

- ⌚ mise en place d'institutions représentatives des salariés des TPE s'appuyant sur un scrutin de liste avec candidatures en territoires ;
- ⌚ refonte totale de ce scrutin TPE afin de privilégier le vote physique par la mise en place de bureaux de vote. L'option du vote par correspondance doit être ouverte ;
- ⌚ la question de la fiabilité du vote par Internet est clairement posée et justifie la réalisation d'un audit global de toutes les expérimentations existantes pour identifier les inconvénients de ce type de vote et les parades possibles ;
- ⌚ la CGT demande instamment aux pouvoirs publics d'ouvrir la concertation dès maintenant dans la perspective des futures élections prud'homales en intégrant les enseignements de ces élections TPE.

Comité Régional CGT Pays de la Loire - Bourse du Travail - 14 place Louis Imbach - 49100 ANGERS

Téléphone : 02 41 20 03 21 - Télécopie : 02 41 20 01 22

e-mail : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr – site : www.cgt-paysdelaloire.org